## L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES TERRITOIRES DE PROJET

### **Définition**

L'Economie sociale et solidaire (ESS) désigne l'ensemble des entreprises dont l'activité est fondée sur des principes de solidarité et d'utilité sociale. Elles peuvent prendre des formes d'organisation diverses : coopératives, mutuelles, associations ou fondations, mais elles doivent adopter un mode de gestion non-lucratif, démocratique et participatif. Plus qu'un statut légal, l'ESS est approprié plus ou moins explicitement par certaines entreprises qui défendent des valeurs communes : la primauté de l'humain sur le capital, la solidarité et l'intérêt collectif comme moteur de leurs actions.

L'ESS et les territoires de projet partagent une vision commune d'un développement local et endogène des territoires. Elle contribue à trouver des réponses aux besoins locaux par l'insertion sociale et professionnelle, la production de services ou de lieux culturels complémentaires à l'offre existante ou encore par le développement de la production économique et agricole locale. L'ancrage local des actions menées est au fondement de ses principes. L'ESS peut donc être mobilisée pour le développement local des territoires, que ce soit par l'accompagnement des porteurs de projet ou par son intégration dans les objectifs transversaux des projets de territoire.

Les structures de type ESS se développent déjà de manière singulière au sein des espaces ruraux. Une enquête menée par l'Avise >> précise que la part de l'ESS dans l'emploi total atteint près de 14% dans les territoires ruraux contre 10% dans les territoires urbains. Cela peut s'expliquer par l'héritage collaboratif de plusieurs structures déjà présentes dans les espaces ruraux, telles que les coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA), les foyers ruraux et le réseau Familles Rurales, qui partagent les valeurs aujourd'hui partagées par les acteurs de l'ESS.

Selon la définition proposée par la <u>loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014</u>
>>, l'ESS est "un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine". La loi ouvre donc le secteur à une grande diversité de structures et d'objectifs. L'ESS inclut à la fois les structures défendant des objectifs d'insertion (sociale, territoriale, économique), de lutte contre l'exclusion et les inégalités et de transition écologique.

## La prise en main de l'ESS par les Territoires de projet

Plus de la moitié des territoires interrogés ont adopté une stratégie pour soutenir le développement de l'ESS. Ces stratégies relèvent principalement de deux formes d'action : le soutien aux porteurs de projets et la mise en œuvre d'initiatives internes au Territoire de projet.

Ces actions peuvent être portées à de tout le notamment par la valorisation de l'ESS au sein du PAT du territoire concerné, comme l'a fait le Pays Dunois par par des actions exemple, sensibilisation des élus ou encore par la mise en réseau des acteurs de l'ESS sur le territoire. Ces actions peuvent également être plus ponctuelles par un soutien et un accompagnement des porteurs de projet, qui souhaitent s'installer sur le territoire.



# La prise en compte de l'ESS par l'ingénierie des Territoires de projet

Des outils d'accompagnement des acteurs de l'ESS préexistaient à la définition légale du secteur. Ces derniers étaient en effet soutenus dans le cadre de Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA), un dispositif créé en 2002, qui permet l'accompagnement des entreprises d'utilité sociale dans le développement et la consolidation de leur modèle économique. Les DLA sont portés par des chargés de mission présents dans chaque région et chaque département, les territoires de projet peuvent être partenaires de ces dispositifs. Le soutien à l'ESS peut également s'appuyer sur l'existence d'un PAT sur le territoire qui facilite la structuration et l'animation des initiatives de type ESS, en particulier dans le secteur agricole, puisque les acteurs du territoire y sont déjà mis en réseau. Le Territoire peut donc s'appuyer sur les réseaux existants pour mettre en œuvre une action d'accompagnement.

A cela s'ajoute un nouveau dispositif : les PCTE (Pôles territoriaux de coopération économique). Ils ont été introduits par la loi de 2014 relative à l'ESS, qui les définit comme des "regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire [...] qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable". Les PTCE facilitent donc le co-portage de projets et la mutualisation des équipements entre les acteurs de l'ESS, mais aussi l'association de ces acteurs avec des structures hors du champ de l'ESS. Ils visent à promouvoir des relations de coopération entre les acteurs économiques en remplacement des relations de concurrence.

Le PTCE peut se déployer à l'échelle d'un bassin de vie. Les activités économiques concernées doivent être ancrées localement. Le porteur d'un PTCE doit être une personne morale de droit privé (coopératives, associations ou sociétés commerciales bénéficiaires de l'agrément ESUS). Le Territoire peut alors encourager le développement d'un PTCE en portant à connaissance l'outil et en appuyant les porteurs dans la constitution de leur candidature.

Les PTCE sont encore peu déployés au sein des Territoires de projet : **80% des interrogés déclarent ne pas avoir de PTCE sur leur territoire,** et seules les régions Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes sont principalement concernées (consulter la <u>liste >></u>).

L'ESS est également un secteur promu par les pouvoirs publics, comme pouvant se développer particulièrement dans les espaces ruraux. En effet, l'ESS a une place centrale dans le rapport Ruralités : une ambition à partager >>, dans lequel le Ministère de la Cohésion des Territoire présente les 200 propositions à retenir pour formuler un agenda rural. Les propositions pour soutenir l'ESS en milieu rural passent par l'amélioration de l'ingénierie territoriale pour diffuser les possibilités et les pratiques existantes en matières d'ESS (création d'antennes départementales des CRESS, développement de plateformes pour recenser les initiatives...) et par un soutien mieux encadré des acteurs de l'ESS (poursuite de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeurs Longue Durée, exonération de CFE, soutien aux associations qui accompagnent l'installation agricole...).

### Le financement des structures de l'ESS

### Les dispositifs pour soutenir l'ESS

Financements à l'initiative Financements et Financements et Appels à projet dispositifs européenns aides de l'Etat des acteurs privés AAP thématiques dans le Programme LEADER Agrément ESUS Contrats à impact cadre de France Relance **FEADER** Fond Urgence ESS Dons fiscalement AAP nationaux et FSF FDS déductibles interrégionaux de la Prêts participatifs Prêts garantis par l'Etat Communauté Emergence & Fondation RTE Accélération Crowdfunding Associations FranceActive AAP à l'initiative des CRESS et des CDAS

Ces projets bénéficient de financements spécifiques, notamment réglementés par la loi du 14 juillet 2014 puisqu'ils répondent à des enjeux d'intérêt général. Mobiliser le programme LEADER dans l'accompagnement des acteurs de l'ESS est également observé. En effet, les territoires et les collectivités peuvent soutenir l'installation d'entreprises de l'ESS (loyers différés, aide à la constitution de dossier pour obtenir des financements, soutien aux organismes de financement solidaire du territoire...).

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'Etat a alloué des aides supplémentaires pour le soutien des structures de type ESS. Un dispositif doté de 30M€ a été lancé par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Economie sociale et solidaire, le 22 janvier 2021, pour venir en aide aux structures touchées par la crise. Les aides sont allouées sur demande des structures concernées.

Toutes ces aides émanent des canaux de financements de droit commun, dans le public et le privé (aides européennes et nationales, prêts bancaires facilités), mais proviennent également de sources plus informelles (le crowdfunding notamment) ou par des organismes dédiés au financement de telles initiatives. L'agrément ESUS, par exemple, s'adresse spécifiquement aux structures de l'ESS. Il a été créé en 2014, dans le cadre de la loi relative à l'ESS suite au constat des besoins spécifiques de financement des initiatives de l'ESS.

Pour rendre plus lisible la diversité des financements, les territoires et collectivités accompagnent les porteurs dans le montage de dossiers. A titre d'exemple, la CRESS des Pays de la Loire lance en 2015 la plateforme ESSor qui recense les offres d'accompagnement et de financement accessibles aux acteurs de l'ESS dans la région.

L'agrément ESUS (Entreprises solidaires Les établissements entrant dans la catégorie "de plein droit et d'utilité sociale) est destiné aux entreprises qui d'ESS", telle que définie au II de l'article 11 de la loi relative à l'ESS poursuivent des objectifs d'utilité sociale. Il a Entreprises d'insertion / de travail temporaire pour but de faciliter l'identification des Ateliers et chantiers d'insertion entreprises qui contribuent à l'économie sociale Services de l'aide sociale à l'enfance et solidaire et d'encourager leurs actions par un apport financier supplémentaire. Pour être Centres d'hébergement et de réinsertion sociale éligibles, les entreprises doivent appartenir à la Régies de quartier catégorie "de plein droit et d'ESS" (voir Entreprises adaptées / Établissements et services d'aide par le travail encadré ci-dessous) ou pouvoir justifier du Organismes favorisant le développement et l'amélioration de l'offre de logements (liste des organismes à l'article R365-1 du code de l'habitat et de la construction) caractère substantiel de l'utilité sociale des actions menées. Pour obtenir l'agrément, Associations et fondations reconnues d'utilité publique celles-ci effectuent une demande auprès de la Les établissements et services accompagnant et accueillant des enfants et des adultes DIRECCTE (Direction Régionale des handicapés de la Concurrence, de Entreprises, Structures d'insertion par l'activité économique Consommation, du Travail et de l'Emploi).

### Les difficultés rencontrées

Le constat de difficultés persistantes dans le déploiement de l'ESS se justifie par plusieurs facteurs inhérents à la spécificité même du secteur :

- De nombreux territoires relèvent la mauvaise image que porte l'ESS auprès de certains élus. Les territoires et porteurs de projet doivent alors, pour pallier ce frein, sensibiliser les élus aux potentiels économiques de l'ESS (création d'emplois, attractivité, création d'entreprises, développement d'une dynamique de coopération entre les acteurs du territoire...)
- Certaines structures se trouvent en difficulté en raison de l'expansion du secteur lucratif dans des domaines auparavant dominés par l'économie sociale et solidaire (garde d'enfants, hébergement de personnes âgées...). Le fort développement du secteur tertiaire, au détriment des autres secteurs économiques au sein des espaces ruraux a contribué à cet accroissement de la concurrence.
- De manière plus générale, **une certaine méconnaissance du secteur, de ses formes et de son potentiel** transparaît parmi les réponses récoltées. Cette méconnaissance peut être liée à la diversité des formes possibles pour une entreprise partageant les valeurs de l'ESS. L'appartenance à la catégorie "économie sociale et solidaire" n'est pas forcément officialisée dans le statut de l'entreprise. Cette diversité complique le recensement de ces initiatives, près de 70% des territoires interrogés déclarent ainsi ne pas savoir combien de structures de type ESS se localisent sur le périmètre du territoire. Du côté des porteurs de projet, cette méconnaissance peu limiter l'accès à certains financements.

Nous pouvons enfin constater que **la structuration de l'ESS sur le territoire est encore en émergence sur les Territoires de projet.** 58% des territoires répondants n'ont pas d'élu référent sur le sujet, 54% d'entre eux n'ont pas de lien régulier avec les structures d'accompagnement locales de l'ESS (DLA, incubateurs...) Cette structuration est cependant inégale entre les territoires, la "boîte à outils" du développement de l'ESS, qui se compose principalement d'un enrichissement des dispositifs de mise en réseau et d'ingénierie territoriale, se diffuse progressivement entre les territoires.

"Certains élus sont sensibles au sujet de l'ESS mais ils ne savent pas vraiment comment accompagner ces démarches. Il n'y a pas les cases dans les dossiers et ne savent pas quels financements mobiliser".

Audrey FENESTRE, Chargée de mission à l'Adefpat

## Les secteurs d'activités concernés et les formes existantes des structures ESS

Les territoires interrogés identifient trois principaux secteurs qui polarisent les initiatives en matière d'ESS : **l'action sociale**, **la culture et le secteur agricole**.

Parmi les formes de structures qui émergent, les tiers-lieux ont une place importante. Ces derniers facilitent la gouvernance publique-privé et permettent d'associer dans un même lieu plusieurs acteurs locaux et plusieurs usages. Leur installation est facilitée par des financements des acteurs publics locaux et nationaux, car ils sont bénéfiques pour l'attractivité, le développement et l'amélioration de la qualité de vie des territoires ruraux. Le développement de tiers-lieux a par ailleurs été encouragé par l'AMI "Fabrique des Territoires", lancé en juillet 2019 par le gouvernement.

## Quelques exemples d'actions par domaine d'activité

Action sociale: Ces structures sont par définition d'utilité sociale. L'action sociale est de plus en plus associée à des objectifs de développement économique, notamment dans le domaine de l'insertion professionnelle. En effet, par le développement des chantiers d'insertion et des entreprises à but d'emploi (le statut juridique de ces entreprises leur permet d'embaucher pour 5 ans des personnes au chômage pour proposer une activité non-concurrentielle sur le territoire, en s'adaptant aux compétences des personnes accompagnées), l'insertion des personnes sans emploi passe par la création de nouvelles entreprises ancrées localement qui ciblent les besoins des territoires. Ce basculement contribue à changer l'image de l'ESS aux yeux de certains élus, en démontrant la capacité de ces structures à contribuer au dynamisme économique.

**Exemple : PETR Midi-Quercy au projet Territoires Zéro Chômeurs Longue Durée (82).** Le Territoire est engagé depuis sa création dans un objectif d'inclusion sociale et professionnelle. Sa candidature au TZCLD s'inscrit en continuité de cet objectif initial. Le projet en est au stade de l'expérimentation, 50 territoires seront sélectionnés au terme de la deuxième session de candidature (2021 – 2024). Les territoires lauréats (moins de 10.000 habitants) ont la possibilité d'utiliser une partie des indemnités chômage pour la création d'entreprise à but d'emploi. Le PETR a ainsi embauché un ETP en charge de candidater au projet.

Agriculture: Les activités concernées relèvent de plusieurs domaines: la transition écologique (valorisation de nouveaux modes de production et de consommation), le soutien à la production locale, l'insertion professionnelle (notamment par des chantiers d'insertion dans le domaine du maraîchage) et l'aide aux agriculteurs. Ces initiatives s'inscrivent souvent dans des PAT, qui facilitent les partenariats et accentuent la visibilité des actions mises en œuvre.

Exemple: Commercialisation des plaquettes bocagères par la Cuma Ecovaloris et l'association Haiecobois (50), un partenariat initié peu après la création de l'association, en 2006, dans l'objectif de redonner une valeur économique à la haie et pour favoriser le maintien du bocage dans le département de la Manche. La CUMA permet à l'association de s'appuyer sur le réseau d'agriculteurs existant; l'association s'occupe de la commercialisation du bois déchiqueté. Les agriculteurs adhérents à l'association Haiecobois signent un contrat d'engagement pour la commercialisation du bois issu de l'entretien durable des haies bocagères. Ce dernier est collecté, puis broyé par une déchiqueteuse (matériel agricole mutualisé au sein de la CUMA). Cette initiative contribue au maintien du patrimoine paysager du département et à la préservation de l'écosystème associé au bocage, elle contribue à la transition énergétique par le ré-usage du bois en tant qu'énergie et permet enfin aux agriculteurs de percevoir un revenu supplémentaire.

Activités culturelles: Les initiatives culturelles entrent logiquement dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, car elles émanent souvent de collectifs et défendent des valeurs similaires, sans forcément le revendiquer. Les initiatives dans ce champ allient insertion sociale et professionnelle (par le théâtre ou la musique notamment), accès à la culture pour tous et animation des territoires ruraux. Elles concourent donc à l'attractivité du territoire en plus de leur utilité sociale.

**Exemple : Passerelles-Théâtre (61)**, une association créée à l'initiative de la metteuse en scène Clotilde LABBE, qui a bénéficié de l'accompagnement de la Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) Crescendo, basée à Flers. Ses activités sont plurielles : ateliers de théâtre ouverts à tous, création de spectacles diffusés dans tout le territoire et organisation d'évènements culturels, notamment des festivals. Son activité a pour ambition de rendre accessible à tous le théâtre, que ce soit pour participer ou pour assister à des spectacles, et à dynamiser la vie culturelle du département. Elle accompagne également des

demandeurs d'emploi en partenariat avec le PLIE de Caen. L'association bénéficie d'un soutien financier de la CRESS de Normandie.

**Mobilité/transports:** Les actions relevant de l'ESS dans le domaine de la mobilité s'inscrivent à la fois dans des **objectifs de transition écologique** (valorisation de modes alternatifs à la voiture) et des **objectifs d'inclusion sociale et territoriale** pour les personnes n'ayant pas accès à une voiture individuelle.

Exemple: Conciergerie de mobilité rurale (82), initiative portée par le PETR Midi-Quercy, en partenariat avec l'association Montauban Services et dans le cadre de l'AMI France Mobilité. Le projet défend avant tout un objectif d'insertion sociale et professionnelle et proposent un accompagnement spécifique sur la mobilité aux personnes qui le souhaitent. Les conciergeries de mobilité proposent des permanences ayant lieu une fois par mois dans plusieurs Espaces France Services du territoire. Elles sont l'occasion pour les habitants de faire connaître leurs difficultés et de bénéficier des différents ateliers et services proposés par l'association: location de 2 et 4 roues à tarif adapté pour les personnes reprenant un emploi ou une formation, réparation de voiture à moindre coût via un réseau de garages partenaires, atelier de préapprentissage au code de la route pour les personnes ayant des difficultés avec la langue française, découverte des différentes offres de mobilité présentes sur le territoire.

**Commerce :** Plus rares dans l'ESS, elles émanent d'initiatives plus fréquemment individuelles. Certaines initiatives apparaissent cependant d'utilité sociale, notamment par la volonté des porteurs de projet de **valoriser les produits locaux et la vente en circuit court**, et par **l'intégration d'une gestion participative**.

**Exemple : Epicerie participative à Thoré-la-Rochette (41)** qui associe une diversité d'usages : vente de produits locaux, service aux habitants (dépôt de pain, animations culturelles), approvisionnement en produits locaux de la cantine de l'école municipale. Le local occupé a été rénové lors de chantiers participatifs, trois employés à temps partiel permettent le fonctionnement de l'épicerie avec l'aide d'une trentaine de bénévoles.

"Nous avons intégré l'ESS dans l'objectif "développement économique soutenable" de notre nouveau projet de territoire. Faire de l'ESS un des rouages de la croissance économique nous permet de faire changer l'image portée par les élus".

Philippe DARBOIS, Directeur du Pays Midi-Quercy

## Des partenariats locaux et régionaux

La majorité des coopérations entre échelons territoriaux ont lieu à l'échelle régionale par les interactions **entre les Pays et les CRESS.** Celles-ci redistribuent des financements de l'Etat aux initiatives locales et fédèrent l'ensemble des projets de l'ESS de la Région. À l'échelle régionale s'élabore le projet général de développement de ce secteur, dont les objectifs sont traduits à l'échelle locale par les Pays et PETR.

Le développement du secteur est également appuyé par des incubateurs spécialisés, publics ou privés. A titre d'exemple, dans le département de la Haute-Vienne (87), une fine coopération entre les différents échelons territoriaux (Pays, conseil départemental et CRESS) a permis la création d'un incubateur départemental qui regroupe toutes les initiatives de la Haute-Vienne et facilite l'émergence de nouveaux projets, ainsi que l'accompagnement des porteurs de projet par le Pays Monts et Barrages.

D'autres territoires privilégient des **actions et partenariats avec des associations locales.** Ainsi, le syndicat mixte Roannais en Auvergne Rhône-Alpes a conclu un partenariat avec l'association POLLENS (POLe Local pour une Economie Nouvelle Sociale et Solidaire) basée à Roanne, qui a pour rôle de fédérer et coordonner un réseau d'acteurs de l'ESS sur le territoire et d'accompagner l'émergence de nouveaux projets.

La coopération du territoire avec ces différentes instances et dispositifs n'est cependant pas encore systématique. Pour une majorité de Pays et PETR, l'action en matière d'ESS a lieu de manière plus ponctuelle par l'accompagnement d'initiatives particulières. L'action à l'échelle locale passe également par un travail de sensibilisation des élus.

#### Zoom sur...

#### Terres de Lorraine : l'ESS comme pierre angulaire du projet de territoire

Le Pays Terres de Lorraine bénéficie de l'ancienneté des initiatives sociales et solidaires sur son territoire, au sein d'un tissu dense d'associations et de coopératives.

Le projet de territoire de Terres de Lorraine a été construit en suivant les lignes directrices de l'ESS : prioriser l'aide aux entreprises locales, soutenir l'économie circulaire, contribuer à la transition énergétique et mettre en œuvre des actions en accord avec les principes démocratiques et civiques. Sans mener d'actions explicitement en faveur des structures de l'ESS, ce sont les valeurs du secteur qui sont intégrées de manière transversale au projet de territoire.

La mise en œuvre de ce projet s'est notamment traduite par la coopération des différents organismes du Pays. L'agence de développement économique, Terres de Lorraine urbanisme, la Maison de l'emploi, la Mission locale et la Maison du tourisme partagent ainsi une même charte graphique et mettent en commun leur mode de fonctionnement et leurs connaissances pour soutenir au mieux les porteurs de projet. Par l'intermédiaire de sa maison de l'emploi, le territoire a instauré, depuis 2010, un PLIE pour répondre à l'axe 3 du projet de territoire : "lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion". Ce dernier ouvre l'accès à de nouvelles subventions et à la mise en réseau des structures favorisant l'insertion. Le territoire allie donc le recours à des outils existant et le développement de pratiques propres au territoire.

En plus de cet effort à l'échelle du Pays, l'ESS est portée par une ingénierie territoriale forte. Le Territoire et le département de Meurthe-et-Moselle mènent un travail commun d'élargissement de la notion d'ESS pour intégrer dans les dispositifs existants toutes les structures mettant en œuvre des actions d'utilité sociale. Ils mobilisent le terme "d'économie solidaire" pour intégrer et soutenir toute structure ancrée localement et poursuivant des objectifs d'utilité sociale. Ils excluent ainsi le critère du statut juridique. L'agence de développement Terres de Lorraine (ADTL) et le chargé territorial de l'économie solidaire (CTES) du département ont également créé un comptoir de l'économie solidaire, qui a pour but de sensibiliser les acteurs et habitants au secteur, de former les personnes intéressées et d'accompagner les porteurs de projet. Le comptoir devient donc un guichet unique d'information pour les acteurs présents et futurs de l'ESS, qui contribue à l'animation de ce réseau d'acteurs à l'échelle du département.

Ces actions sont soutenues à l'échelle régionale par la **signature d'une convention entre le Territoire et la CRESS**, ainsi que par la mise en cohérence du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) avec les principes de l'ESS. Les orientations définies dans ce schéma se traduisent à l'échelle des EPCI, notamment par la mise en place de **structures participatives au sein de l'administration des communautés de commune**. Ces structures sont composées d'une diversité d'acteurs de l'ESS et visent à

élaborer et évaluer des projets de développement local en suivant un mode de gestion démocratique.

Pour Benoit GUERARD, Directeur du Pays, les acteurs économiques classiques ont freiné le développement de certaines initiatives de l'ESS, car ils percevaient l'émergence de ces structures comme générant une concurrence déloyale sur le territoire. Le Pays est parvenu à sensibiliser certains de ces acteurs en les associant, par l'intermédiaire de la maison de l'emploi notamment, aux acteurs de l'ESS. Ainsi, dans le cadre du PLIE, le travail de préparation à l'emploi mené par les structures de l'insertion PLIE bénéficie aux structures de l'économie classique.

"L'ESS n'est pas un champ traité en tant que tel, les valeurs de l'ESS sont intégrées de manière transversale dans les projets de transition économique et écologique"

**Benoît GUERARD, Directeur du Pays Terres de Lorraine** 

## Les leviers pour impulser l'émergence d'initiatives de l'ESS

L'initiative de création d'un établissement relevant de l'ESS demande un soutien des collectivités, que ce soit pour lever des fonds ou pour faire connaître l'établissement sur le territoire, afin que puisse se constituer un réseau d'adhérents, de bénévoles, de partenaires et d'utilisateurs. Dans le cadre du <u>projet TRESSONS >></u>, l'Avise et le RTES, auquel est associé ANPP - Territoires de projet, ont déterminés 4 principaux leviers pour faciliter le développement de l'ESS dans les territoires :

	Mettre en œuvre une ingénierie d'accompagnement sur le territoire	Contribuer au financement des projets	Mobiliser les habitants	Encourager les porteurs de projet à s'installer sur le territoire
Actions à mener	Développer des espaces de concertation, organiser des évènements participatifs (conseils de développement, comptoirs à initiatives, barcamps)  Structurer la coopération entre les acteurs locaux (Entre CRESS et pôles de développement ESS par exemple)  Mettre en œuvre un programme d'accompagnement : rencontres individuelles et collectives avec les porteurs de projet qui le souhaitent	Porter à connaissance et aider à la réalisation des dossiers pour l'obtention d'aides nationales et européennes  Faciliter l'accès à des locaux ou à du foncier pour le déploiement des initiatives (loyers différés, exemption de taxe)  Mettre en avant le soutien à l'ESS au sein pour l'utilisation de certains programmes de financements (LEADER notamment)  Lancer des appels à projet d'ESS	Mener des campagnes de communication sur les projets en cours, sur les actions menées et l'avantage que ces dernières représentent pour le territoire et pour les habitants  Participer aux évènements regroupant les acteurs de l'ESS pour mettre en avant les initiatives présentes sur le territoire (Mois de l'économie sociale et solidaire)  Mettre en avant les valeurs et potentialités de l'ESS par la mobilisation des dispositifs de participation citoyenne (ateliers	Faciliter l'accès au foncier pour les projets émergents  Soutien à la création d'espaces de coworking  Associer le soutien à l'ESS à des problématiques transversales (présence suffisante de services publics, amélioration du parc de logement)  Mettre en œuvre des programmes d'appui à l'installation

	Sensibiliser les élus et techniciens sur les avantages potentiels de l'ESS sur le territoire, en s'appuyant sur des exemples existant notamment	Rapprocher les territoires des associations France Active qui accompagnent et financent des projets ESS partout en France	citoyens, conférences de citoyens)	
Objectifs	Le fonctionnement en collectif et l'aspect transversal des initiatives impliquent des interactions entre les acteurs que le territoire peut promouvoir.	Favoriser l'émergence de projets et permettre leur pérennité, pour des projets au modèles économiques complexes	Garantir à la structure ESS la rencontre avec les utilisateurs et adhérents potentiels  Encourager la création de lien entre les habitants et renforcer la démocratie locale	Faciliter l'intégration des porteurs de projet dans le territoire et leur donner envie de s'impliquer dans la vie locale

### Le mot de la fin

Malgré l'aspect protéiforme de l'ESS, sa définition très large lui permet d'être facilement mobilisable pour répondre à une diversité d'enjeux rencontrés par les territoires. Avant d'être une forme juridique, l'ESS s'incarne dans certaines valeurs : solidarité, ancrage local, création et répartition équitable des revenus, transition écologique, utilité sociale. Ainsi, sans mener une action spécifique pour l'appui à l'économie sociale et solidaire, le soutien à ce secteur peut passer par la défense de ces valeurs et des projets qui les revendiquent, que ce soit dans le domaine de l'aide à l'insertion sociale et professionnelle, de la transition écologique ou de la production locale. L'aspect transversal des valeurs défendues par les acteurs de l'ESS permet également le croisement de ces différentes thématiques au sein de projets communs.